



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

---

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

---

**2014/2139(DEC)**

8.12.2014

## **PROJET D'AVIS**

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2013: performance, gestion financière et contrôle (2014/2139(DEC))

Rapporteure pour avis: Sylvie Guillaume

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

### *Organes et organismes de l'Union dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice*

1. reconnaît qu'un nombre élevé d'agences ont été créées dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, mais rappelle l'importance des missions dont s'acquittent les agences et leur incidence directe sur la vie quotidienne des citoyens; souligne que toutes les nouvelles agences ont été créées pour répondre à un besoin réel; est convaincu que toutes les agences dans ce domaine d'action jouent un rôle distinct et nécessaire, apportant une valeur ajoutée européenne;
2. encourage l'ensemble des agences à faire tout leur possible pour gérer leurs budgets de manière responsable et demande en particulier d'améliorer la planification budgétaire qui ne devrait pas surestimer les besoins et qui devrait respecter le principe d'annualité; invite les agences à tendre vers le degré le plus élevé de transparence; salue les agences qui ont déjà entrepris des efforts pour rationaliser leur fonctionnement et utiliser leur budget de façon optimale;
3. déplore que certains États membres ne soient pas parvenus à conclure d'accords de siège; craint que cela n'ait de sérieuses répercussions pour le personnel des agences et invite les États membres à conclure ces accords avant le début du prochain exercice de décharge budgétaire;
4. estime positive l'évolution qui, dans le système de rapport, tend à mettre davantage l'accent sur l'efficacité et les résultats obtenus; demande un renforcement accru du système à cet égard afin d'accroître la responsabilité démocratique des agences;
5. estime, de manière générale, que des améliorations doivent être apportées s'agissant des procédures de recrutement et, entre autres, de leur transparence;
6. souhaite qu'au moins les rapports annuels des activités des agences soient rendus publics non seulement en anglais, mais dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sinon, dans un premier temps, en allemand et en français;
7. relève que certaines agences compétentes dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice sont opérationnelles et que l'exécution de leur budget dépend également de facteurs externes;
8. invite, d'une manière générale, la Cour des comptes à continuer à mettre l'accent sur la vérification de la bonne gestion financière des agences, notamment l'économie, l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles les agences ont utilisé leurs crédits dans l'exercice de leurs responsabilités.